

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2023

**DEL-2023-258**

L'An deux mille vingt-trois, le 12 octobre, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/10/2023, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Étaient présents :

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :**

**Titulaires :** Mmes LAFARIE, PARIS,  
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :**

**Titulaires :** MM. BARBIER, BOUVARD C, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, GAUDIN,  
GYSELINCK, MEYNET-CORDONNIER, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, STEYER.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :**

**Titulaires :** Mme TARAGON,  
MM. GILET, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, SIBILLE.

**Suppléants :** M. BOSSON.

#### **Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :**

**Titulaires :** Mme MERMIER,  
MM. CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT, MARTIN-COCHER.

**Suppléants :** .

#### **Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** Mme AUDETTE,  
MM. BOISIER, CALLET, CHARBONNIER, DUGAVE, EVERAERE, REY.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :**

**Titulaires :** MM. CARTIER, FRANCOIS.

**Suppléants :** .

#### **Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :**

**Titulaires :** M. BAUD-GRASSET.

**Suppléants :** .

#### **Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :**

**Titulaires :** Mmes MAYORAZ, WENDLING,  
MM. BOUCHET, GENOUD, GEORGES, MILLET-URSIN.

**Suppléants :** M. PERISSOUD.

### Avaient donné pouvoir :

Mme BRUNO,  
MM. AEBISCHER, BARRY, BONTEMPS, BOUCLIER, FONTAINE, GRANGER, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

### Étaient absents ou excusés :

Mmes BILLOT, BRO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MUGNIER,  
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARON, BLOUIN, BOUVARD M, BUFFLIER, BURNET, CALONE,  
CAVAREC, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DAVIET, DEFAGO,  
DERONZIER, GILLET, GONDA, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-  
GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, MUGNIER, OBERLI,  
PEROU, PERRET, PETIT, ROLLIN, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, SERMET-MAGDELAIN, SONNERAT,  
TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SOULAS, VIVIANT  
: du SYANE.

M. PAILLOLE : de Syan'EnR.  
Mme LE DOUJET DESPERTS : Payeure Départementale de Haute-Savoie.

**Membres en exercice :** 104  
**Présents :** 47  
**Représentés par mandat :** 9

**Membres habilités à prendre part au vote :** 104  
**Votants :** 56

**Objet : CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET DE REVERSEMENT DE LA TICFE AVEC LE SIESS ET LE SIEVT**

**Exposé du Président,**

Dans le cadre de la réforme statutaire conclue en décembre 2022, le SYANE, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel (SIESS) et le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Vallée de Thônes (SIEVT) ont engagé des discussions sur le volet financier de leurs relations.

Ces échanges ont abouti à la proposition de 3 conventions permettant à chacun des partenaires d'avoir de la visibilité concernant la répartition des crédits du financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACé), la ventilation de la subvention départementale et le financement de la transition énergétique.

Pour mémoire, le SYANE consacre la moitié du produit net de la taxe sur l'électricité perçue sur les communes sous concession ENEDIS, à des actions de transition énergétique (Conseil Energie, bornes de recharge de véhicules électriques, etc ....) au profit de l'ensemble de ses adhérents.

La proposition de reversement n'a pas été faite aux communes de BONNEVILLE, SALLANCHES et LES HOUCHES, perceptrices en directe de la taxe sur l'électricité, mais des discussions seront engagées dans l'année qui vient.

Le SIESS et le SIEVT souhaitent que la mesure s'applique progressivement à compter de l'année 2023 (2,5 %, 5 %, puis 7,5 % du produit net de taxe perçu, à compter de 2025).

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la convention de financement de la transition énergétique et de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) annexée à la présente délibération,
2. à autoriser son Président à la signer, et à prendre toute décision nécessaire à sa mise en œuvre.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD GRASSET.  
